

Service	Travaux
Direction Générale	
COURRIER ARRIVÉE	
Le:	20/06/2024
N°:	

Réf: N°39/AT/DG/DAMP/DML/SEC/24

Alger, le 12/06/2024

A Monsieur le Président Directeur Général
De l'Entreprise Nationale des Travaux Publics
Route Nationale n° 05, El Hamiz –Alger

Objet : Mise en demeure N°01

Nous tenons à attirer votre attention sur le marché N° 13/AT/DG/DAMP/2023, ODS N° 17/2023 notifié le 19 Décembre 2023, portant sur « Etude et Réalisation D'un Bloc Administratif R+3 Avec Sous-Sol Au Niveau De La Direction Général D'Algérie Telecom » Pour un montant de **330 493 245,71 DA/TTC** et un délai de **240 jours**.

Nous tenons à vous rappeler que ce projet revêt une importance capitale et que nous avons constaté plusieurs manquements graves de votre part, à savoir :

Faibles cadences des travaux : Les travaux avancent à un rythme beaucoup trop lent par rapport aux prévisions établies.

Ce retard menace la date de livraison du projet et cause des préjudices opérationnels importants.

Nous avons remarqué :

- Une insuffisance de personnel sur le chantier, ce qui contribue de manière significative aux retards accumulés.
- Absence d'approvisionnements en matériaux et matériel : Des ruptures régulières dans la chaîne d'approvisionnement des matériaux et du matériel nécessaire ont été observées, ce qui paralyse l'avancement des travaux.
- Non-respect des mesures de sécurité : Nous avons constaté de graves manquements aux mesures de sécurité sur le site, notamment le non-port des équipements de protection individuelle (EPI) par les ouvriers et l'absence de nettoyage régulier du site, mettant ainsi en danger la santé et la sécurité des travailleurs.

En vertu de ces manquements, nous vous mettons en demeure de :

- Accélérer significativement le rythme des travaux pour respecter les délais contractuels.
- Augmenter immédiatement l'effectif sur le chantier pour pallier le manque de main-d'œuvre.
- Assurer un approvisionnement continu et suffisant en matériaux et en matériel.
- Mettre en place et faire respecter strictement toutes les mesures de sécurité nécessaires, incluant le port des EPI et le nettoyage régulier du site.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires et de nous fournir un plan d'action détaillé dans un délai 03 jours à compter de la réception de cette lettre.

À défaut de réponse de votre part dans ce délai, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures nécessaires.

Dans l'attente de votre prompt réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Directeur des Moyens
et de la logistique
Djillali BENRANDJA

